



AGNICO EAGLE

Le 17 novembre 2016

Madame Karine Lavoie
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur Marc Nantel
Regroupement Vigilance Mines
de l'Abitibi-Témiscamingue

Par courriel : karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca

revimat@hotmail.com

Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or

Madame, Monsieur,

Lors de la soirée d'information publique du 24 octobre dernier sur le projet minier Akasaba Ouest, des questions spécifiques ont été posées par le REVIMAT sur le type de projet de compensation pour la perte des milieux humides prévu dans le cadre de l'étude d'impact soumise pour consultation. Par la présente, nous souhaitons fournir des informations supplémentaires concernant la démarche et les actions toujours en cours par Agnico Eagle pour proposer des projets de compensation à cet effet.

Mentionnons d'abord que l'emplacement des infrastructures du projet et la forme de certaines d'entre elles ont été déterminés de façon à réduire autant que possible l'empiètement dans les milieux humides localisés au nord-ouest du projet. Le même exercice a été effectué pour l'emplacement du chemin projeté.

Ensuite, il convient de préciser que l'étude d'impact soumise pour analyse en août 2015 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), proposait déjà un projet de compensation (page 7-41 de l'étude d'impact), consistant en la poursuite du partenariat d'Agnico Eagle au programme de rétablissement du caribou forestier de Val-d'Or. Ce projet avait été proposé à la demande d'intervenants de la région. Toutefois, ce projet n'a pas été accepté par le MDDELCC à Québec tel qu'indiqué à la question 60 de la seconde série de questions du MDDELCC (page 31 du document de réponses d'Agnico Eagle à la seconde série de questions).

À la suite de ce refus, Agnico Eagle a identifié d'autres alternatives de compensation qu'elle a proposées dans le document de réponses à la seconde série de questions (page 36), soit la possibilité d'intervention visant à favoriser la biodiversité à même les travaux de restauration en cours des anciens sites miniers Manitou et East Sullivan ou encore, des projets de création ou d'amélioration de milieux humides lors des travaux de restauration du site minier Akasaba Ouest (fosse, bassin de collecte et de polissage, surface de la halde à minerai, etc.). Ces propositions soumises l'été dernier au MDDELCC n'ont pas encore fait l'objet de discussion ni d'approbation de leur part puisque le plan de compensation n'a pas à être convenu dès maintenant. Le plan de compensation sera approuvé plus tard, lors de la phase d'acceptabilité du projet.



AGNICO EAGLE

Afin de proposer des projets de compensation pertinents pour le milieu, Agnico Eagle a tout de même poursuivi ses démarches durant l'automne pour identifier d'autres projets potentiels. À cet effet, une réunion aura lieu avec le département des ressources naturelles de la communauté de Lac Simon dans la semaine du 28 novembre afin de recueillir et discuter de leurs suggestions. Dans la même semaine, suite à la recommandation du Conseil régional en environnement en Abitibi-Témiscamingue (CREAT), des discussions auront aussi lieu avec Madame Nicole Fenton, chercheure à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et responsable d'une chaire de recherche du Canada sur la biodiversité et les milieux humides.

Tous ces projets potentiels faisant l'objet de réflexion de notre part seront discutés plus en détail dans les prochaines semaines avec le MDDELCC à Québec.

À l'issue de la période d'information et de consultation publique sur le projet Akasaba Ouest, le ministre du MDDELCC statuera sur le processus subséquent à poursuivre dans ce dossier. Dans l'optique où le ministre jugerait que la compensation pour la perte des milieux humides puisse être discutée dans le cadre d'un processus de médiation, sachez qu'Agnico Eagle est ouverte à cette option. En tout temps, nous sommes disposés à discuter avec les représentants du REVIMAT concernant des propositions de projets qu'ils pourraient avoir. À cet effet, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au 819-759-3700 poste 5801 ou par courriel à l'adresse suivante : josee.brazeau@agnicoeagle.com.

Veuillez accepter Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Josée Brazeau, Biologiste M.env.
Coordonnatrice en environnement
Services techniques
Mines Agnico Eagle

c.c. Mme Mireille Paul, Direction de l'Évaluation environnementale des projets nordiques et miniers, MDDELCC